Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202188-20251208-2025_073-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (11) : Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU, Cécile HERVÉ, Grégoire CLIQUET, Dominique LE ROUX, Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Jean-Pierre QUESNEL, Gwenaël CLOAREC, Yves TESSIER, Anne LE COADOU

ABSENTS (4) : Véronique LE CALVEZ, donne pouvoir à Dominique LE ROUX ; Maryvonne LANOË, donne pouvoir à Cécile HERVÉ ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Gérard PONGERARD ; Nathalie BOSSUYT

Secrétaire de Séance : Dominique LE ROUX

FINANCES - BUDGET MOUILLAGES - TARIFS 2026
Délibération 2025_073

Madame Le Maire explique au Conseil que les tarifs pour nos mouillages ont été travaillés en Commission Finances réunie le mercredi 26 novembre dernier.

Ensuite, ils ont été présentés lors du Conseil des Mouillages réuni le vendredi 28 novembre dernier.

L'ensemble des propositions de tarifs pour 2026 est mis en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, **avec 14 votants**, après en avoir délibéré à :
CONTRE : 1 voix, Anne LE COADOU
ABSTENTION : 2 voix, Grégoire CLIQUET et Gérard PONGERARD
POUR : 11 voix

DÉCIDE d'adopter l'ensemble des tarifs pour les mouillages conformément à la liste mise en annexe, à partir du 1er janvier 2026,

AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

Le Secrétaire de séance,
Dominique LE ROUX.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)